

## **Vœu relatif au projet de traitement membranaire du SEDIF et à la défense d'une gestion publique de l'eau**

Les élu-es du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis souhaitent exprimer leurs fortes préoccupations concernant le projet de filière membranaire haute performance porté par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), reposant notamment sur la technologie d'osmose inverse basse pression (OIBP). C'est-à-dire un nouveau système de filtration de l'eau destiné à retirer davantage de micropolluants de l'eau potable, mais dont les impacts environnementaux, énergétiques et financiers suscitent aujourd'hui de nombreuses interrogations.

Si la nécessité de protéger durablement la qualité de l'eau et la santé publique fait consensus, les modalités proposées soulèvent aujourd'hui d'importantes interrogations environnementales, économiques, climatiques et démocratiques.

Le projet prévoit un investissement de 514 millions d'euros hors taxes pour l'usine de Neuilly-sur-Marne et de plus de 1,07 milliard d'euros pour l'ensemble des trois usines concernées. Ce coût serait directement répercuté sur les usager-ères à travers une augmentation estimée à près de 50 euros par an et par ménage, dans un contexte où les dépenses contraintes pèsent déjà fortement sur le budget des familles.

L'usine de Neuilly-sur-Marne alimente près de 1,6 million d'habitant-es, dont une part importante des habitant-es de la Seine-Saint-Denis. Selon les données du projet, la mise en œuvre de cette technologie entraînerait une hausse de 76 % de la consommation électrique de l'usine, soit 44 GWh supplémentaires par an, ainsi qu'une augmentation estimée à 86 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'eau potable.

Dans un territoire populaire déjà fortement exposé aux inégalités environnementales, les élu-es alertent sur le risque de faire peser le coût de cette transition technologique principalement sur les habitant-es.

Plusieurs contributions et analyses publiques soulignent que le dispositif retenu ne permet pas de supprimer l'ensemble des polluants présents dans l'eau potable. Malgré les performances annoncées de cette technologie, une partie des polluants demeure présente dans l'eau distribuée aux usager-ères. Cette situation interroge l'efficacité réelle du projet au regard des objectifs de dépollution qui lui sont assignés.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a rendu publiques des analyses mettant en évidence plusieurs points de vigilance majeurs concernant le projet. Elle alerte notamment sur les risques liés aux rejets dans la Marne des résidus d'ultrafiltration et des concentrats fortement chargés en polluants. Elle souligne également les interrogations persistantes concernant le traitement et le suivi des micropolluants, des PFAS et d'autres substances persistantes rejetées dans le milieu aquatique.

La MRAe met aussi en évidence les conséquences potentielles du projet sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, notamment en période d'étiage sévère et de tensions hydrologiques.

La MRAe souligne que le fonctionnement du système d'ultrafiltration entraînerait une augmentation des prélèvements d'eau et interroge les limites des mesures de compensation carbone actuellement envisagées.

Ces alertes interrogent plus largement le modèle de gestion de l'eau et la manière dont le coût de la dépollution est aujourd'hui supporté par les habitant·es.

Nous rappelons que la lutte contre les pollutions de l'eau ne peut reposer uniquement sur des solutions technologiques de dépollution financées par les usager·ères.

Elle doit aussi passer par des politiques ambitieuses de prévention des pollutions à la source et par l'application effective du principe « pollueur-payeur ». Nous estimons également nécessaire que des alternatives plus efficaces économiquement et moins énergivores, fondées notamment sur la réduction des pollutions à la source, puissent être pleinement étudiées dans le cadre du débat public.

L'eau étant un bien commun essentiel, nous réaffirmons notre attachement à une gestion publique, transparente, démocratique et soutenable de cette ressource.

En conséquence, les élu·es du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

- expriment leurs réserves concernant le projet de traitement membranaire haute performance porté par le SEDIF ;
- demandent qu'une expertise indépendante et contradictoire permette d'évaluer de manière transparente les impacts sanitaires, environnementaux, climatiques, énergétiques et financiers du projet ainsi que les alternatives possibles ;
- appellent au renforcement des politiques de prévention et de réduction des pollutions à la source afin de limiter les coûts supportés par les usager·ères ;
- réaffirment leur attachement à une gestion publique, démocratique et écologique de l'eau ;
- demandent au SEDIF de garantir une tarification équitable de l'eau pour l'ensemble des usager·ères et de mettre fin aux situations dans lesquelles les habitant·es de logements collectifs supportent un coût supérieur à celui des habitant·es de logements individuels pour un même service.
- demandent que le présent vœu soit versé aux contributions de l'enquête publique en cours relative au projet du SEDIF.